

Département des Ressources Humaines  
Service de Développement RH

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2022 - 230

## DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

**Vu** le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

**Vu** le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

**Vu** l'arrêté du 15 juin 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Est admise à concourir au concours externe des Assistants Ingénieurs n°35 BAP J "Assistant-e des affaires juridiques", la candidate dont le nom suit :

**BARNES**

Florence

Article 2<sup>nd</sup> : Est admise à concourir sous réserve au concours externe des Assistants Ingénieurs n°35 BAP J "Assistant-e des affaires juridiques", la candidate dont le nom suit :

**DUHAMEL**

Lilâ

Fait à Paris, le 22.09.2022

Pour le Président-directeur général,  
Le Directeur du Département des  
Ressources Humaines

Sylvain BOURGOIN